



**Organisation des Nations Unies  
pour le développement industriel**

Distr. générale  
9 octobre 2009  
Français  
Original: anglais

**Conférence générale**

**Treizième session**

Vienne, 7-11 décembre 2009

Point 10 d) de l'ordre du jour provisoire

**Normes comptables**

**Normes comptables internationales du secteur public**

**Rapport d'étape du Secrétariat**

Établi conformément aux décisions IDB.33/Dec.5 et GC.12/Dec.14, le présent document informe la Conférence des faits nouveaux concernant les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et leur adoption à l'ONUDI, actualisant ainsi le document IDB.36/6.

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Résumé.....	1-8	2
II. Projet de normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies et rôle de l'ONUDI.....	9-13	3
III. Tâches accomplies dans le cadre de l'application des normes IPSAS à l'ONUDI.....	14-33	5
IV. Consultations bilatérales avec le Commissaire aux comptes.....	34-37	10
V. Stratégie de formation.....	38-40	10
VI. Mesures à prendre par la Conférence générale.....	41	11
Annexe		
Définitions.....		12

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.09-87107 (F) 281009 291009



Merci de recycler 

## I. Résumé

1. La Conférence générale, à sa douzième session (3-7 décembre 2007), a approuvé l'adoption à l'ONUDI des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le cadre de l'adoption de ces normes à l'échelle du système des Nations Unies (décision GC.12/Dec.14).

2. Le document IDB.36/6 a passé en revue les faits nouveaux concernant les normes IPSAS intéressant l'ONUDI. Établi conformément à la décision GC.12/Dec.14, le présent document vise à faire le point des faits pertinents intéressant le projet d'application des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies et à donner des assurances aux organes directeurs quant à l'état de préparation de l'Organisation à l'application des normes IPSAS au plus tard en 2010.

3. L'adoption des normes IPSAS s'inscrit dans les efforts déployés par l'ONU pour s'aligner sur les meilleures pratiques comptables internationalement reconnues par l'application de normes comptables fiables et indépendantes reposant entièrement sur la comptabilité d'engagement. À l'ONUDI, elle augmentera également la fiabilité et la transparence des comptes de l'Organisation grâce à une communication plus qualitative de l'information financière, qui se traduira par une utilisation plus efficace des ressources et une meilleure gestion financière.

4. L'information financière détaillée prescrite par les normes IPSAS nécessitera que soient largement communiqués les actifs, les passifs, les imprévus et les engagements. Cette transparence accrue permettra de mieux gérer les actifs et les passifs. Le respect des normes IPSAS permettra de prendre en compte le matériel durable dans le système comptable, ce qui se traduira par une déclaration plus précise des biens immobiliers, installations et équipements, des actifs incorporels et des inventaires. Pour la première fois, ces trois catégories d'actifs seront comptabilisées dans les états financiers, avec l'assurance qu'ils seront mieux recensés et mieux gérés. La comptabilisation intégrale des engagements liés aux prestations dues au personnel tels que les congés annuels, les primes de rapatriement et l'assurance maladie après la cessation de service, que prévoient les normes IPSAS, favorisera la sincérité de l'information financière et une solide gestion des charges relatives au personnel. De même, les normes IPSAS prévoient la comptabilisation de toutes les dépenses lorsqu'elles sont effectivement réalisées ou effectuées, plutôt que lorsqu'elles sont réglées ou engagées. Il en résultera une gestion et un contrôle plus efficaces de toutes les charges et une information financière exacte pendant l'exercice financier où l'activité a eu lieu.

5. Globalement, la mise en œuvre des normes IPSAS à l'ONUDI a été un exercice stimulant. D'abord, il a fallu élaborer des méthodes comptables conformes aux normes IPSAS. Ces méthodes devaient reposer sur des flux de travail et des procédures détaillés, ce qui nécessitait des efforts coordonnés entre les diverses fonctions au sein de l'Organisation. Comme la préparation du budget de l'ONUDI devait continuer à se faire sur la base de la comptabilité de caisse, il a fallu s'attacher à créer un nouveau processus pour répondre à une double exigence, celle de l'information budgétaire et celle de l'information financière. Il fallait des systèmes d'information supplémentaires pour répondre aux normes IPSAS qui prévoyaient des informations détaillées, d'où la nécessité de former le personnel pour s'adapter aux changements dans les méthodes, les processus et les systèmes.

6. Ayant réussi à surmonter tous ces défis, l'ONUDI est prête à appliquer les normes IPSAS en 2010. Diverses sections de l'ONUDI collaborent et coordonnent leurs efforts pour atteindre cet objectif. De nouveaux modules pour les immobilisations et les stocks ont été acquis, et leur entrée en production est prévue pour octobre 2009. De nouvelles méthodes comptables ont été définies et des procédures détaillées établies. Un processus comptable adapté aux besoins de l'Organisation a été défini pour satisfaire aux exigences de la comptabilité en partie double. En outre, l'ONUDI entretient un dialogue constructif avec le Commissaire aux comptes, sollicitant son avis sur des méthodes comptables importantes et des problèmes spécifiques. Par ailleurs, des spécialistes dans leurs domaines respectifs ont été engagés comme consultants pour soutenir les efforts faits par les fonctionnaires de l'ONUDI pour appliquer les changements de méthode requis. Un plan de formation complet a été établi afin de former le personnel aux différentes fonctions entre octobre et décembre 2009. En 2010, il s'agira principalement de calculer, conformément aux normes IPSAS, les soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010, de réunir une documentation sur les processus système, de peaufiner la présentation des états financiers, notes et rapports de fin d'année, et de faire des essais.

7. Il convient peut-être de noter qu'étant donné que toutes les organisations qui adoptent pour la première fois les normes IPSAS peuvent se prévaloir de dispositions transitoires pour certaines normes, des travaux relatifs aux normes IPSAS se poursuivront après leur adoption. L'ONUDI fait partie de ces organisations. Ainsi, des dispositions transitoires prévoient que les organisations qui adoptent pour la première fois les normes IPSAS disposent de cinq ans pour comptabiliser les biens immobiliers, installations et équipements dans leurs états financiers. L'ONUDI compte se prévaloir des dispositions transitoires, les biens immobiliers, installations et équipements au titre de la coopération technique et les biens classés sous la catégorie "bâtiments". Elle prévoit donc que certains travaux relatifs aux normes IPSAS, en particulier ceux qui ont trait aux dispositions transitoires, se poursuivront même après l'application des normes IPSAS en 2010.

8. L'ONUDI a satisfait à la plupart des normes IPSAS en matière d'élaboration de méthodes et de définition de flux de processus. D'ici à fin 2009, elle sera prête pour saisir toutes les données et informations pertinentes sur des systèmes conformes aux normes IPSAS. Elle pourra ainsi se conformer à ces normes et établir ses états financiers pour 2010 conformément à ces nouvelles normes.

## **II. Projet de normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies et rôle de l'ONUDI**

9. Le Groupe de travail sur les normes IPSAS de l'ONUDI continue à apporter une contribution non négligeable à l'élaboration de principes directeurs concernant les normes IPSAS dans le système des Nations Unies, en formulant ses observations sur les documents d'orientation ayant trait aux normes IPSAS établis par l'équipe de l'ONU chargée des normes IPSAS, en se faisant représenter régulièrement aux réunions de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies et en veillant à ce que ces forums de décision examinent des questions qui intéressent l'ONUDI. Au total, 55 documents comptables ont été examinés par le Groupe de travail sur les normes IPSAS au cours de la période triennale qui a été consacrée à la

définition de méthodes et de grandes orientations, de mi-2006 à mi-2009. L'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies a élaboré une plate-forme stable comportant des méthodes comptables et des pratiques recommandées. Cette plate-forme assure un niveau élevé de cohérence avec les différentes organisations du système des Nations Unies et constitue une base solide pour l'application des normes IPSAS.

10. À la réunion de l'Équipe spéciale à Rome en mai 2009, 20 documents d'orientation ont été examinés et soit ils ont été jugés utiles, soit ils ont servi de notes de réflexion. À cette occasion, l'Équipe spéciale a consacré beaucoup de temps à l'étude de questions concernant l'application des normes IPSAS. La réunion a souligné combien il était important pour les différentes organisations de tenir des discussions bilatérales avec leur Commissaire aux comptes à chacune des étapes de la mise en œuvre des normes IPSAS. Des exposés ont été faits par le Groupe technique du Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le National Audit Office du Royaume-Uni – ce dernier en sa qualité de Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial (PAM). Des discussions ont également eu lieu sur les tâches essentielles liées à l'application des normes IPSAS, telles que les indications sur la marche à suivre concernant la consolidation des services communs ou partagés dans les états financiers, la gestion des projets, l'élaboration d'une stratégie de formation et l'élaboration d'un manuel sur les normes IPSAS. L'échange des expériences et des enseignements tirés par le PAM, l'un des premiers à adopter les normes, avec d'autres organismes des Nations Unies, a constitué également un élément clef des discussions de cette réunion de l'Équipe spéciale, qui a été suivie par un séminaire d'une journée avec le PAM à Vienne en juillet 2009.

11. À sa réunion de janvier 2009, le Comité de haut niveau sur la gestion a encouragé les organisations à examiner et à revoir, s'il y a lieu, leurs dates de mise en œuvre des normes IPSAS<sup>1</sup>. Au 30 juin 2009, 10 organisations dont l'ONUDI avaient indiqué que leur date butoir (2010) demeurait inchangée, bien que deux d'entre elles aient fait savoir qu'elles prévoyaient de réexaminer cette date avant fin 2009. Trois organisations envisagent maintenant de mettre en œuvre les normes IPSAS d'ici à 2011 et sept organisations d'ici à 2012. L'Organisation des Nations Unies a repoussé cet horizon à 2014, ce qui a amené une autre organisation à faire de même<sup>2</sup>.

12. À l'échelle du système des Nations Unies, les progrès accomplis par certaines organisations dans l'application des normes IPSAS d'ici à 2010 ont été entravés par plusieurs facteurs externes et internes, à savoir les retards dans l'approbation des fonds nécessaires, la nécessité d'harmoniser les calendriers des normes IPSAS avec ceux des projets ayant trait au progiciel de gestion intégrée, la prise de conscience très aiguë de l'ampleur et de la complexité des travaux nécessaires pour élaborer les procédures et apporter les changements de système requis, les problèmes de recrutement et de maintien du personnel affecté aux projets et les initiatives de réforme concurrentes qui empêchent le personnel de participer aux tâches de mise en œuvre des normes IPSAS.

---

<sup>1</sup> CEB/2009/3, p. 7.

<sup>2</sup> CEB/2009/HLCM/30.

13. Malgré les tâches et les défis, l'ONUDI est allée de l'avant de façon méthodique et s'est préparée à l'application des normes IPSAS en 2010 comme indiqué dans les sections suivantes.

### **III. Tâches accomplies dans le cadre de l'application des normes IPSAS à l'ONUDI**

14. Sous la direction spécifique du Groupe de travail sur les normes IPSAS et sous la surveillance générale de l'équipe de mise en œuvre des normes IPSAS, des sous-groupes de travail interorganismes sur des normes spécifiques ont été mis en place pour élaborer des méthodes et des processus détaillés et veiller ainsi à ce que l'ONUDI se conforme aux normes IPSAS d'ici à 2010. Une plate-forme stable comportant des méthodes, des processus ou des flux de travail a été mise au point pour les principales normes IPSAS qui auront le plus d'impact sur l'ONUDI.

15. Au 30 septembre 2009, le taux d'exécution du budget IPSAS s'élevait à 66 %. En raison notamment des retards dans l'élaboration de modules de formation à l'échelle du système des Nations Unies, de l'invocation des dispositions transitoires pour les actifs de la coopération technique, de nouveaux essais, de répétitions générales, de la vérification du système des états financiers conformes aux normes IPSAS à établir pour fin 2010 et de l'élaboration d'un guide financier complet, le reliquat des fonds prévus dans le budget servira principalement à prolonger en 2010 les contrats des principaux membres de l'équipe chargée du projet IPSAS. Un rapport final sur l'utilisation du budget des normes IPSAS sera présenté au Comité des programmes et des budgets à sa vingt-septième session en 2011.

#### **Biens immobiliers, installations et équipements**

16. Suite à la définition de méthodes conformes aux normes IPSAS concernant les biens immobiliers, installations et équipements, notamment de classes d'actifs, de leurs sous-groupes, de leur durée de vie utile et de leur amortissement régressif, des processus appropriés ont été mis en place pour enregistrer les biens immobiliers, installations et équipements. Cette mesure permettra de comptabiliser pour la première fois les immobilisations dans les états financiers et de promouvoir plus de transparence et une gestion plus efficace des actifs de l'Organisation, un des principaux objectifs des normes IPSAS. Des processus de flux de travail conformes aux normes ont été conçus et mis à l'essai. Le nouveau module consacré aux immobilisations, qui devait entrer en production début octobre 2009, permettra d'enregistrer les biens d'une manière conforme aux normes IPSAS. La capitalisation des biens immobiliers, installations et équipements commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et permettra donc de renforcer le suivi de l'intégralité de la gestion des actifs, de l'acquisition à la fin d'usage.

17. La vérification des actifs du Siège inscrits au budget ordinaire s'est achevée en mai 2009, avec l'enregistrement complet et le rapprochement des données dans le nouveau module des immobilisations. De même, un processus de flux de travail de gestion des biens immobiliers, installations et équipements des bureaux extérieurs ainsi qu'un ensemble d'instructions détaillées conformes aux normes IPSAS ont été établis pour améliorer les capacités d'enregistrement des actifs, de la vérification de

la réception des actifs à la passation par pertes et profits et à la liquidation des actifs.

18. Vu la complexité des travaux à mener dans le domaine des actifs de la coopération technique, notamment en ce qui concerne l'identification des actifs des projets et l'établissement d'un contrôle à cet égard, il a été convenu, lors de la réunion de l'équipe de mise en application des normes tenue en février 2009, d'appliquer les dispositions transitoires de cinq ans prévues par la norme IPSAS 17 (PPE) pour l'enregistrement des actifs de la coopération technique de l'ONUDI dans les états financiers<sup>3</sup>. Entre-temps, pour se conformer aux normes IPSAS, des mesures de contrôle plus strictes des mécanismes de réception des actifs seront mises en place pour les nouvelles acquisitions et pour l'identification et la vérification des actifs existants sur lesquels l'ONUDI gardera un contrôle au-delà de la période transitoire de cinq ans.

#### **Information financière relative aux participations dans des coentreprises**

19. Conformément à la norme IPSAS 8 (Information financière relative aux participations dans des coentreprises), l'ONUDI est tenue de comptabiliser sa part de tout droit contractuel, de toute obligation et de toutes entités sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint. Pour la première fois, les questions relatives aux coentreprises seront clairement indiquées dans les rapports financiers, et il en résultera un ensemble complet d'états financiers consolidés. Des discussions sont en cours avec les autres organisations internationales sises au Centre international de Vienne sur les questions relatives aux services communs dans le but d'élaborer des politiques harmonisées sur la consolidation. Les quatre organisations sises au Centre international de Vienne sont convenues de considérer les locaux du centre comme un actif sous leur contrôle conjoint. Dans le cadre du passage aux normes IPSAS, elles devront faire évaluer le bâtiment. Une lettre sollicitant une assistance à cet égard a été transmise aux autorités autrichiennes, le Gouvernement fédéral de la République d'Autriche étant propriétaire du terrain qui abrite le Siège. L'ONUDI compte se prévaloir des dispositions transitoires de cinq ans, au titre de la norme IPSAS 17, pour la première année de comptabilisation dans la catégorie "bâtiments", du bâtiment du CIV.

#### **Actifs incorporels**

20. Des méthodes comptables conformes aux normes IPSAS relatives à l'identification, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs incorporels de l'ONUDI ont été élaborées. Cette première comptabilisation des actifs incorporels dans les états financiers, conjuguée aux méthodes déjà établies pour les biens immobiliers, installations et équipements, permettra enfin de donner un tableau complet et précis de tous les actifs de l'Organisation. En 2008, l'identification des actifs incorporels, des paramètres de comptabilisation et des critères d'évaluation employés au Siège de l'ONUDI, dans les bureaux extérieurs et les bureaux de promotion des investissements et de la technologie, a révélé que, dans cette catégorie, les actifs étaient limités. Les actifs incorporels à l'ONUDI, s'il y en a,

---

<sup>3</sup> Les dispositions transitoires ont pour objet de soulager les entités/organisations des difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles cherchent à se conformer aux dispositions de la norme 17 alors qu'elles adoptent les normes IPSAS pour la première fois.

devraient comprendre principalement des logiciels. Des paramètres système ont été mis au point pour des groupes d'actifs (y compris leur vie utile et la configuration des informations à communiquer) qui devraient entrer en production en octobre 2009 en même temps que le système des biens immobiliers, installations et équipements.

### **Stocks**

21. Des méthodes comptables propres à l'ONUDI relatives à l'identification, à la comptabilisation et à l'évaluation des stocks ont été élaborées conformément aux normes IPSAS 12 (Stocks). Selon les estimations, seuls les stocks du Service des bâtiments comportaient des éléments de valeur suffisamment élevée pour être comptabilisés. Un nouveau système de gestion des stocks (module des stocks Agresso 5.5.3) a été obtenu. Les codes et groupes des produits faisant partie des stocks ont été mis en place dans le système. Des prévisions de flux de travail ont été réalisées et les informations à communiquer définies. L'inventaire physique a été mené à bien. Le nouveau système de gestion des stocks devrait entrer en production en octobre 2009. Pour la première fois, les stocks seront comptabilisés dans les états financiers à compter de 2010, ce qui permettra de garantir au mieux les comptes d'inventaire et la gestion des stocks. Un ensemble d'instructions conformes aux normes IPSAS ont été élaborées pour guider le Service des bâtiments dans l'inventaire physique et l'évaluation des stocks.

### **Comptabilisation des recettes**

22. En ce qui concerne la norme IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie), des méthodes conformes aux normes IPSAS relatives à la comptabilité des contributions volontaires ont été élaborées; elles prescrivent la comptabilisation des recettes lorsqu'elles sont réalisées, et pas seulement lorsqu'elles sont encaissées, ce qui garantira une comptabilisation plus précise. Une analyse complète de la comptabilisation des recettes des principaux groupes d'accords de financement volontaire et de leurs conditionnalités a été intégrée aux flux des processus opérationnels propres à l'ONUDI. Les points auxquels devraient être comptabilisés les produits de futurs accords de financement, conformément aux normes IPSAS, ont été fixés. Les essais portant sur des transactions types ont été menés à bien et le système doit entrer en production en octobre 2009.

23. Les processus mentionnés ci-dessus permettront certes de comptabiliser, conformément aux normes IPSAS, les recettes obtenues dans le cadre des futurs accords de financement, mais l'analyse de plusieurs centaines de projets en cours de l'ONUDI est un exercice qui exige un temps considérable et de lourdes dépenses. Il a donc été convenu de tirer parti de la flexibilité qu'offrent les normes. À sa réunion de février 2009, l'équipe chargée de la mise en application des normes a décidé d'appliquer les dispositions transitoires d'une durée de trois ans prévues par la norme IPSAS 23, qui devraient donner à l'Organisation le temps de dresser un inventaire approprié des projets en cours et des recettes y afférentes qui doivent être comptabilisées pendant la période de transition.

24. S'agissant des opérations sans contrepartie, des travaux ont également été effectués en ce qui concerne les méthodes relatives à la comptabilisation des produits des dépenses d'appui de l'ONUDI et leur affectation au budget opérationnel. Ils permettront à l'ONUDI de continuer à utiliser la méthodologie

établie de calcul et d'affectation des produits des dépenses d'appui de l'ONUDI au budget opérationnel, ce qui aura une incidence négligeable sur les recettes du budget opérationnel.

25. Les méthodes comptables relatives à l'utilisation par l'ONUDI de la norme IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) ont également été arrêtées. La principale question qui se pose concernant la comptabilisation des recettes est de déterminer le moment de leur comptabilisation. À titre d'exemple, on peut citer au nombre des opérations avec contrepartie directe de l'ONUDI la vente de ses publications et CD, les ventes de logiciels ayant trait au Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) de l'ONUDI et les intérêts créditeurs, qui constituent une part importante du total des produits d'opérations avec contrepartie directe de l'ONUDI.

#### **Prestations dues au personnel**

26. Conformément aux normes IPSAS, les prestations dues au personnel, c'est à dire toutes les formes de reconnaissance que l'Organisation offre en échange des services rendus par les employés, doivent être comptabilisées et évaluées. Pour la première fois, l'obligation de payer les prestations dues au personnel est inscrite au passif au moment où les services sont rendus. En comptabilisant la totalité des dépenses liées aux charges résultant des prestations dès qu'elles sont engagées, les normes IPSAS donnent des informations plus complètes sur le passif de l'Organisation et permettent donc de mieux gérer les charges de personnel et de mieux apprécier la situation financière de l'Organisation. Une analyse complète a été faite de tous les droits de toutes les catégories de personnel, y compris de la méthode de calcul et du processus actuel de calcul des prestations. Après l'élaboration des méthodes propres à l'ONUDI relatives aux prestations dues au personnel, un examen complet des processus ou systèmes actuels a eu lieu. Des tests ont été effectués en ce qui concerne les caractéristiques de la comptabilité des charges et les systèmes ont été modifiés en conséquence. Afin de fournir une estimation fiable des engagements de l'Organisation, il convient de procéder tous les ans à une évaluation actuarielle des dépenses liées au personnel, conformément à la norme IPSAS relative aux prestations dues au personnel. L'ONUDI s'associera à l'exercice commun qu'organise le Secrétariat de l'ONU fin 2009 et qui portera sur la première évaluation actuarielle complète.

#### **Présentation des états financiers**

27. Des méthodes conformes aux normes IPSAS ont été élaborées en ce qui concerne les principales normes relatives aux états financiers, telles que les normes IPSAS 1 (Présentation des états financiers) et 2 (Tableaux des flux de trésorerie). Un ensemble bien défini et complet d'états financiers types a été établi. Des états financiers conformes aux normes IPSAS seront élaborés en prenant en compte d'autres normes ayant une incidence sur la comptabilité et la communication des informations. Un ensemble d'états financiers fondés sur la comptabilité d'exercice intégrale aidera l'ONUDI à rendre plus transparente la gestion de ses actifs et passifs et à couvrir le coût intégral des services qu'elle propose.

28. La nécessité de saisir les données nécessaires pour l'information opérationnelle et financière conformément aux normes IPSAS est un aspect essentiel qui pourrait avoir des incidences sur les systèmes financiers. Comme le



budget ne sera pas établi sur la base de la comptabilité d'exercice, les rapports relatifs à son exécution resteront établis sur la base actuelle et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Le système financier (Agresso 5.5.3) est en train d'être modifié en conséquence afin qu'il soit tenu compte de cette dualité des opérations grâce à la définition de procédures comptables appropriées, qui conjuguent les écritures comptables conformes aux normes IPSAS et les impératifs de l'établissement du budget.

### **Information sectorielle**

29. Des méthodes comptables et des règles relatives à la communication d'informations sectorielles ont été élaborées en conformité avec la norme IPSAS 18, qui établit les principes de la communication de l'information financière par secteur pour aider à mieux comprendre, dans les états financiers de l'ONUDI, les résultats qu'elle a obtenus et à recenser les ressources affectées aux principales activités d'appui de l'Organisation. Les différents secteurs de l'ONUDI ont été déterminés en fonction des sources de financement. Les états financiers présentés selon la norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers) seront ventilés selon les secteurs suivants: a) Activités au titre du budget ordinaire; b) Activités au titre de la coopération technique; et c) Autres activités et services spéciaux. Les informations sur les recettes, dépenses, actifs et passifs dans chaque secteur seront communiquées dans des notes annexes aux comptes.

### **Information relative aux parties liées**

30. La norme IPSAS 20 (Information relative aux parties liées) prescrit de divulguer dans les états financiers les relations entre les parties liées et les transactions connexes là où il existe un contrôle ou une influence notable. Conformément à l'objectif principal de cette norme IPSAS, qui est d'améliorer la transparence et la fiabilité des rapports financiers, des méthodes propres à l'ONUDI ont été élaborées, y compris des prescriptions précises relatives à la communication d'informations, et les parties liées et les principaux dirigeants de l'ONUDI ont été identifiés.

### **Contrats de location et instruments financiers**

31. Des méthodes propres à l'ONUDI relatives à la norme IPSAS 13 (Contrats de location) ont également été élaborées. La norme prescrit le mode de comptabilisation à appliquer à l'ONUDI en tant que locataire en matière de contrats de location-financement et de location-exploitation. À l'heure actuelle, l'ONUDI ne donne aucun bien en location. Toutefois, elle est un des locataires du CIV. La plupart des autres contrats de location de l'ONUDI concernent les bureaux extérieurs. Afin de se conformer aux exigences de communication d'informations, les bureaux extérieurs sont tenus de donner, dans le cadre des directives de fin d'année, des détails concernant les biens qu'ils ont pris en location.

32. Conformément aux exigences des normes IPSAS, l'élaboration des méthodes et informations de l'ONUDI relatives à la norme IPSAS 15 (Instruments financiers) a été menée à bien, ce qui a permis de mieux gérer les risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers. Les quelques instruments financiers de l'ONUDI ont été recensés et classés et ont fait l'objet d'une première évaluation.

Les caractéristiques détaillées des évaluations à effectuer par la suite dans le bilan financier ont également été établies.

#### **Harmonisation du règlement financier et des règles de gestion financière**

33. Sous les auspices du Réseau finances et budget, des travaux sont en cours pour harmoniser le règlement financier et les règles de gestion financière des organisations du système des Nations Unies, l'objectif essentiel étant d'élaborer des règles et un règlement communs, plus simples et plus souples. Dans ce cadre, un examen initial du règlement financier de l'ONUDI a été effectué, et seules les règles qui devraient être modifiées pour être conformes aux normes IPSAS ont été identifiées à l'étape actuelle (voir documents IDB.36/11 et décision IDB.36/Dec.9).

### **IV. Consultations bilatérales avec le Commissaire aux comptes**

34. Une planification à l'avance et un dialogue permanent avec le Commissaire aux comptes sont indispensables pour assurer une transition en douceur vers l'adoption des normes IPSAS. Cela étant, en 2008 et 2009, l'ONUDI a fait des consultations avec le Commissaire aux comptes une priorité. Le Commissaire aux comptes a été régulièrement tenu informé de l'état de l'application des normes IPSAS. L'un des aspects les plus difficiles de l'application des normes IPSAS, a-t-on reconnu, est la conversion des méthodes et principes généraux en méthodes et processus concrets propres à l'Organisation qui soient applicables au modèle opérationnel de l'ONUDI. En conséquence, l'ONUDI a saisi le Commissaire aux comptes de diverses questions relatives aux méthodes comptables pour qu'il lui donne des orientations.

35. Depuis 2008, le Commissaire aux comptes fait des observations sur l'interprétation de deux des normes IPSAS les plus importantes, à savoir 17 (Immobilisations corporelles) et 23 (Produits des opérations sans contrepartie), par exemple les contributions volontaires qui ont permis d'élaborer des méthodes propres à l'ONUDI dans ces domaines.

36. Le Secrétariat est actuellement en communication avec le Commissaire aux comptes pour avoir ses observations sur la justification des méthodes propres à l'ONUDI relatives à un ensemble de normes et principes IPSAS clefs qui ont le plus d'impact sur les opérations de l'Organisation, notamment les normes IPSAS 18 (Information sectorielle) et 20 (Information relative aux parties liées) et la comptabilisation des recettes au titre des dépenses d'appui. L'avis du Commissaire aux comptes sera également sollicité sur la méthode d'évaluation des stocks.

37. La pratique de l'ONUDI qui consiste à être en dialogue permanent avec le Commissaire aux comptes contribue beaucoup à la réalisation de l'objectif principal de l'Organisation, à savoir renforcer le principe de responsabilité et garantir la fiabilité et la transparence des rapports financiers.

### **V. Stratégie de formation**

38. Une stratégie de formation efficace est indispensable pour assurer un passage harmonieux et méthodique aux normes IPSAS. La stratégie de formation aux

normes IPSAS de l'ONUDI comporte trois grands volets: a) une formation de sensibilisation, qui donne un aperçu des normes IPSAS ou qui en explique les rudiments; b) une formation théorique aux principales notions et normes IPSAS qui ont le plus d'impact sur l'ONUDI; et c) une formation au système Agresso 553, qui a une importance cruciale pour les processus conformes aux normes IPSAS. Alors que l'équipe de l'ONU chargée du projet IPSAS collabore avec des consultants externes pour élaborer le matériel destiné à la sensibilisation et à la formation théorique, il incombe à chaque organisation d'organiser sa formation aux normes IPSAS, à mesure que les cours sont dispensés, et la formation à ses propres systèmes. En janvier 2008, en prévision des besoins urgents de formation au Siège de l'ONUDI, les fonctionnaires clefs des unités administratives de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes ont reçu une formation en amont de l'application des normes IPSAS, dispensée par des consultants de la firme Deloitte.

39. Les bienfaits attendus d'une approche commune à l'échelle du système des Nations Unies sont notamment la cohérence dans l'application des normes IPSAS, la réduction du coût global des formations et l'amélioration de la qualité des matériels didactiques. Les deux premiers cours de sensibilisation et de formation aux rudiments de la comptabilité d'exercice ont été reçus et publiés par l'ONUDI. Des modules de formation complémentaires seront mis à disposition dès qu'ils seront disponibles.

40. Dans le cadre de la stratégie de formation de l'ONUDI, alors que la sensibilisation et la formation théorique exigeront une expertise dans le domaine des finances, un consultant externe a été recruté pour dispenser, au moyen de l'apprentissage électronique, une formation intégrée aux systèmes portant sur les processus IPSAS à l'intention du personnel du Siège de l'ONUDI et des bureaux extérieurs. Des formations approfondies aux normes IPSAS et aux nouveaux processus spécialement conçus pour l'Organisation et une formation intensive à l'intention des utilisateurs expérimentés au Siège et dans les bureaux régionaux sont prévues au cours des trois prochains mois. En outre, on envisage de dispenser, en 2010, une formation continue et spécialisée aux normes IPSAS aux fonctionnaires clefs.

## **VI. Mesures à prendre par la Conférence générale**

41. La Conférence souhaitera peut-être prendre note des informations communiquées dans le présent document.

## Annexe

### Définitions

Actif incorporel – Un actif incorporel est:

- a) Un actif, autre qu'un actif monétaire, identifiable, qui n'a pas d'existence physique;
- b) Une ressource contrôlée par une entité à la suite d'événements passés (en l'absence de droits reconnus par la loi, il est difficile de prouver le contrôle);
- c) Une ressource à partir de laquelle l'entité espère qu'un flux d'avantages économiques futurs ou de potentiel de services sera dirigé vers elle.

Actifs – Ressources contrôlées par une entité à la suite d'événements passés et à partir desquelles l'entité espère qu'un flux d'avantages économiques futurs ou de potentiel de services sera dirigé vers elle.

Biens immobiliers, installations et équipements – Actifs corporels:

- a) Qui sont détenus par une entité pour être utilisés dans la production et la fourniture de biens et de services, pour être loués à d'autres, ou pour des fins d'administration; et
- b) Dont l'utilisation est prévue pendant une période couvrant plus d'un exercice.

Charges – Diminution des avantages économiques ou du potentiel de services pendant la période couverte par les états financiers sous la forme de cession ou de consommation d'actifs, ou de dettes contractées, qui se traduisent par des diminutions des actifs nets/capitaux propres.

Coentreprise – Accord liant deux parties ou plus, en vertu duquel elles conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint.

Contrat de location-financement – Contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Dépréciation – Imputation systématique du coût d'un actif, ou d'un autre montant utilisé à la place du coût, dans les états financiers sur la base de biens et services reçus.

Dispositions transitoires – Elles énoncent les exigences et les dérogations liées à l'adoption, pour la première fois, d'une norme IPSAS, y compris des périodes transitoires qui donnent à une entité des délais supplémentaires pour se conformer à quelques ou à toutes les dispositions de la norme.

Dispositions transitoires des normes IPSAS 17 et 23 – Une période transitoire est prévue pour les normes IPSAS 17 (cinq ans) et 23 (trois ans) pour les organisations qui les adoptent pour la première fois. Les organisations qui décident de se prévaloir des dispositions de la période transitoire peuvent différer l'application de toutes les dispositions de ces normes pendant les périodes transitoires, mais elles doivent s'y conformer à la fin de la période transitoire.

Instrument de capitaux propres – Contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Instrument financier – Tout contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

Juste valeur – Montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Opération avec contrepartie directe – Opération dans laquelle l'entité reçoit des actifs ou des services, ou voit s'éteindre des obligations, et remet en contrepartie, directement à l'autre partie (essentiellement sous la forme de disponibilités, de marchandises, de services ou de l'utilisation d'immobilisation), une valeur approximativement égale.

Opération entre parties liées – Transfert de ressources ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix soit facturé ou non.

Opération sans contrepartie directe – Opération autre qu'une opération avec contrepartie directe. Dans une opération sans contrepartie directe, une entité reçoit de l'autre partie une valeur sans remettre à celle-ci, en contrepartie, une valeur approximativement égale ou donne à l'autre partie une valeur sans recevoir, en contrepartie, directement une valeur approximativement égale.

Partie liée – Des parties sont considérées comme étant liées si une partie peut contrôler l'autre partie ou exercer sur cette autre partie une influence notable lors de la prise de décisions financières et opérationnelles ou si la partie liée et une autre entité sont soumises à un contrôle commun.

Passif – Obligations actuelles de l'entité, résultant d'événements passés et dont la satisfaction résultera a priori en une sortie de l'entité de ressources représentant des avantages économiques ou un potentiel de services.

Prestations dues au personnel – Toutes formes de contrepartie donnée par une entité au titre des services rendus par son personnel.

Principaux dirigeants – Ce sont:

a) Tous les administrateurs ou les membres de l'organe de direction de l'entité; et

b) D'autres personnes ayant l'autorité et la responsabilité de l'organisation, de la direction et du contrôle des activités de l'entité présentant les états financiers.

Produits – Entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiel de services pendant la période couverte par les états financiers quand ces entrées entraînent une augmentation des actifs nets/capitaux propres, autres que les augmentations relatives à des apports des propriétaires.

Registre des immobilisations – Base de données de l'ONUDI qui contient, à des fins de contrôle et de comptabilité, des renseignements sur les immobilisations.

Secteur – Activité distincte ou groupe d'activités d'une entité pour laquelle il est approprié de publier des informations financières séparées dans le but d'évaluer sa

performance passée en termes de réalisation d'objectifs et en vue de prise de décisions d'allocation future de ressources.

Stocks – Ce sont des actifs:

- a) Sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production;
- b) Sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées ou distribuées dans le processus de prestation de services;
- c) Détenus pour être vendus ou distribués dans le cours normal de l'activité;  
ou
- d) En cours de production pour la vente ou la distribution.

Vie utile – Durée pendant laquelle l'entité pense utiliser un actif.

---